



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25/03/2025

Présent(e)s : Mrs, Mmes Mrs Mmes GODRIE Pascal - DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène – MORGAT Elodie - - BERNARD Alain – DELARUE Alain – DESBORDES Marie-Agnès - PROPIN Jean-Claude - BISSIRIER Gérard - RAULT Arielle - TANCHOUX Marie-Christine - PASQUET Frédéric

Absent(e)s et pouvoirs : Mr Mmes BOURDIER Didier (pouvoir à Mme DESBORDES M-Agnès) – VEYTIZOUX Laurence (pouvoir à Mme MORGAT Elodie) - DE RORTHAYS Anne Rose (pouvoir à Mr DAVID Roland)

Absents : Mrs Mme BARRIERE Jean-Paul - DUTHOIT Vincent - DEPIERREFIXE Bernard - DEPIERREFIXE Nathalie

Soit 12 présents : le quorum est atteint.

03 pouvoirs

15 votants

Secrétaire de séance : Mme MORGAT Elodie

Début de séance : 20h05

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025
- 2 – Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Assainissement
- 3 – Approbation du compte administratif 2024 – Budget assainissement
- 4 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget assainissement
- 5 – Affectation du compte de gestion 2024 – Budget communal
- 6 – Approbation du compte administratif 2024 - Budget communal
- 7 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget communal
- 8 – Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2025
- 9 – Approbation du budget primitif 2025 – Budget communal
- 10 - Approbation du compte de gestion 2024 – Budget station-service
- 11 – Approbation du compte administratif 2024 - Budget station-service
- 12 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget station-service
- 13 - Approbation du budget primitif 2025 – Budget station-service

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 ;

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2 – Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable de l'ordonnateur ; il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5 - Affectation du compte de gestion 2024 – Budget communal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur ; il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

10 - Approbation du compte de gestion 2024 – Budget station-service

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable de l'ordonnateur ; il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et de ce fait ne participera pas au vote des prochaines délibérations.

3 – Approbation du compte administratif 2024 – Budget assainissement

Monsieur Pascal GODRIE, Maire, s'étant retiré avant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland DAVID,

- Délibérant sur le compte administratif section Assainissement de l'exercice 2024 dressé par M. Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif Section Assainissement, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Section Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	Ou déficit	Excédents	Ou déficit	Excédents	Ou déficit	Excédents
Résultats reportés		54 489.56		104 242.93		158 732.49
Opér. De l'exercice	68 239.03	98 453.44	25 003.93	37 719.00	93 242.96	136 172.44
TOTAUX	68 239.03	152 943.00	25 003.93	141 961.93	93 242.96	294 904.93
Résultats de clôture		84 703.97		116 958.00		201 661.97
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	68 239.03	152 943.00	25 003.93	141 961.93	93 242.96	294 904.93
Résultats définitifs		84 703.97		116 958.00		201 661.97

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Mr David demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr DAVID le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

6 – Approbation du compte administratif 2024 - Budget communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland DAVID :

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		103 657.11	28 673.17			74 983.94
Opér. De l'exercice	1 331 631.0 0	1 589 401.0 9	342 905.28	429 140.58	1 674 536.2 8	2 018 541.6 7
TOTAUX	1 331 631.0 0	1 693 058.2 0	371 578.45	429 140.58	1 703 209.4 5	2 122 198.7 8
Résultats de clôture		361 427.20		57 562.13		418 989.33
Restes à réaliser			78 609.00		78 609.00	
Totaux cumulés	1 331 631.0 0	1 693 058.2 0	450 187.45	429 140.58	1 781 818.45	2 122 198.7 8
Résultats définitifs		361 427.20	21 046.87			340 380.33

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Mr David demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr DAVID le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

11 – Approbation du compte administratif 2024 - Budget station-service

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland DAVID,

- Délibérant sur le compte administratif du budget annexe STATION SERVICE de l'exercice 2024 dressé par M. Pascal GODRIE, Maire ;
 - Après s'être fait présenter le budget primitif –STATION SERVICE, et les décisions modificatives de l'exercice
- Considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif – STATION SERVICE, lequel peut se résumer
- Ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	32 562.45	-	-	21 805.36	10 757.09	
Opér. De l'exercice	740 765.94	816 590.44	90 632.63	76 113.64	831 398.57	892 704.08
TOTAUX	773 328.39	816 590.44	90 632.63	97 919.00	863 961.02	914 509.44
Résultats de clôture	-	43 262.05	-	7 286.37	-	50 548.42
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	773 328.39	816 590.44	90 632.63	97 919.00	863 961.02	914 509.44
Résultats définitifs	43 262.05	-	-	7 286.37	-	50 548.42

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Mr David demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr DAVID le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Monsieur GODRIE, Maire de Val d'Issoire, revient dans la salle du conseil et reprend la présidence de séance.

4 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget assainissement

Vu la délibération 2025-008 en date du 20/03/2025 portant sur la clôture du budget annexe assainissement au 31/12/2024 et transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune avant transfert total vers la commune de Val d'Issoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	54 489.56
001 Excédent d'investissement antérieur reporté	104 242.93

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/24

Solde d'exécution de l'exercice	12 715.07
Solde d'exécution cumulé	116 958.00

Restes à réaliser au 31/12/2024

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	<u>0.00</u>
Solde	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/24

Rappel du solde d'exécution cumulé	116 958.00
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>0.00</u>
Besoin de financement total	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	30 214.41
Résultat antérieur	<u>54 489.56</u>
Total à affecter	84 703.97

Décide d'affecter les résultats d'exécution comme suit :

Excédent d'investissement à reporter sur le budget principal de la commune (001)	116 958.00
Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget principal de la commune (002)	84 703.97

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de questions.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

7 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté + 103 657.11

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté budget Assainissement + 54 489.56

002 Excédent de fonctionnement cumulé + 158 146.67

001 Déficit d'investissement antérieur reporté - 28 673.17

001 Excédent d'investissement antérieur reporté budget Assainissement + 104 242.93

001 Excédent d'investissement cumulé + 75 569.76

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/24 :

Solde d'exécution de l'exercice budget Communal + 86 235.30

Solde d'exécution de l'exercice budget Assainissement + 12 715.07

001 Excédent d'investissement cumulé + 75 569.76

Solde d'exécution cumulé budget Communal et Assainissement + 174 520.13

RESTES A REALISER AU 31/12/24 :

Dépenses d'investissement budget communal 78 609.00

Recettes d'investissement 0.00

Solde - **78 609.00**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Rappel du solde d'exécution cumulé + 174 520.13

Rappel du solde des restes à réaliser - 78 609.00

Excédent de financement total + **95 911.13**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice budget Communal	+ 257 770.09
<i>Résultat antérieur budget communal</i>	+ 103 657.11
Résultat de l'exercice budget Assainissement	+ 30 214.41
<i>Résultat antérieur budget Assainissement</i>	+ 54 489.56
<hr/>	
Total à affecter	+ 446 131.17

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION COMME SUIT :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement		
	(crédit article 1068 sur BP 2025)	0.00
Affectation complémentaire en réserves	(crédit article 1068 sur BP 2025)	150 000.00
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025	(article 002)	296 131 .17

Mme TANCHOUX tient à rappeler au conseil que les 200 000 € versés du budget assainissement représentent une subvention exceptionnelle.

Mr BISSIRIER propose que 200 000 € soit mis à la section investissement.

Mme MORGAT lui répond que nous n'avons aucun intérêt à mettre plus à l'investissement.

Mr le Maire propose au vote le document ci-dessus sans modification.

Mr le Maire demande s'il y a d'autre question ; Pas de question.

Mr le Maire propose au vote le document ci-dessus sans modification.

Pour	Contre	Abstention
14	0	1 (BISSIRIER Gérard)

8 – Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2025

Compte tenu des éléments et en application de l'article 1639 du Code Général des Impôts prévoyant que les communes doivent fixer chaque année avant le 15 avril les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale.

Cette année, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2025 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice 2025 identiques à ceux de 2024 soit :

Taux de Fiscalité Directe	ANNEE 2025
- Taxe foncière bâtie	38.33 %
- Taxe foncière non bâtie	50.67 %
- Taxe d'habitation	14.94 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière bâtie : **38.33 %**
- Taxe foncière non bâtie : **50.67 %**
- Taxe d'habitation : **14.94 %**

Mr BISSIRIER rappelle qu'il faut trouver des finances pour continuer à investir, et que si les taux sont augmentés il faudra une augmentation significative pour avoir un impact sur nos finances.

Mme MORGAT lui répond qu'au vu des chiffres de l'année, qu'il y a encore des efforts à faire et qu'il n'y a pas besoin d'augmenter les taux d'imposition.

Mr PASQUET dit qu'au vu des montants que cela représente pour les propriétaires, il ne faut pas augmenter les taux d'imposition, pas comme notre gouvernement du moment et notre communauté de communes qui actionnent ce levier.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de question.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

9 – Approbation du budget primitif 2025 – Budget communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée BP 2025.

Mr BISSIRIER demande pourquoi certaines lignes ont augmenté considérablement.

Mme MORGAT lui répond qu'il faut voter le budget en équilibre et que nos ressources ont augmenté depuis la réunion de travail sur le budget donc par conséquent les dépenses aussi

Mme TANCHOUX rappelle qu'il faut rester vigilant car nous devons 80 000 € par an pendant 10 ans à la communauté de commune au titre des attributions de compensation, que n'avons toujours pas le montant de la subvention de l'état pour le projet le Chêne Vert et qu'il faut continuer à faire attention aux dépenses de la commune.

Mr BISSIRIER dit que les travaux en régie sont un vrai débat suite aux montants des charges de personnels.

Mme TANCHOUX rappelle qu'il faut travailler au maximum sur le coût du parc locatif dont nous avons des recettes et que pour privilégier nos investissements, nous avons besoins des ces informations. C'est un gros travail mais il va falloir y arriver.

Mr GODRIE dit que suite au DPE en cours sur la commune il faudra se pencher sur les logements à louer sur notre commune car nous aurons de plus en plus de travaux à faire à l'avenir.

Mme MORGAT propose qu'une commission se penche sur la partie recettes / coûts des logements.

Mr BISSIRIER a plusieurs observations, selon ces calculs, sur le budget communal :

- Le montant d'annuité d'emprunt est de 110 078 € (97 142 € + 12 936 €)
- La marge d'autofinancement nette est de 89 318 € (apport financier nouveau que la commune est à même d'investir au cours de l'année 2025)
- Capacité de désendettement = encours de la dette / capacité d'autofinancement = 747 000 € / 89 318 € = 8 ans ce qu'il trouve acceptable.
- Sur les dépenses de 2024 : la hausse des charges à caractère général (eau, électricité, entretien voirie...) la subvention d'équilibre au CCAS.
- Sur les recettes de 2024 : Les 2 postes les plus importants qui alimentent les recettes sont les impôts et taxes ainsi que les dotations et participations. Il trouve que le seul pouvoir que l'on a c'est jouer sur la fiscalité directe : foncier bâti / non bâti.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2025 de la commune de VAL D'ISSOIRE, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement en équilibre à 1 732 258 €
- Section d'investissement en équilibre à 1 115 930 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de question.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

12 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget station-service

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

002	Déficit de fonctionnement antérieur reporté	- 32 562.45
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 21 805.36

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/24

Solde d'exécution de l'exercice - 14 518.99

Solde d'exécution cumulé + 7 286.37

Restes à réaliser au 31/12/2024

Dépenses d'investissement 0.00

Recettes d'investissement

0.00

Solde 0.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/24

Rappel du solde d'exécution cumulé +
7 286.37

Rappel du solde des restes à réaliser 0.00

Excédent de financement total + 7 286.37

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice + 75 824.50

Résultat antérieur - 32 562.45

Total à affecter + 43 262.05

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement
0.00

Crédit compte 1068 sur BP 2024
10 000.00

**Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 (002),
33 262.05 +**

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de question.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

13 - Approbation du budget primitif 2025 – Budget station-service

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget annexe STATION SERVICE - de la commune de Val d'Issoire, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement : en équilibre à 941 313 €.
- Section d'investissement en équilibre à 115 000 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ; Pas de question.

Mr le Maire le soumet au vote :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Questions diverses :

Mr GODRIE informe le conseil que suite à la réunion publique concernant les ordures ménagères et la mise en place des PAV (point d'apport volontaire) de la communauté de commune, il a reçu une pétition de la part d'un collectif, qu'il distribue à toutes les personnes présentes.

Un débat s'installe sur les ordures ménagères et leur gestion.

Il en ressort que certains membres du conseil entendent les mécontentements des administrés et qu'il faut invité les administrés à prendre contact avec les services de la communauté de commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,
Mme MORGAT Elodie



Le Maire,
Mr GODRIE Pascal,




- Approbation du procès-verbal en séance du conseil municipal du 22/05/2025 :

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

